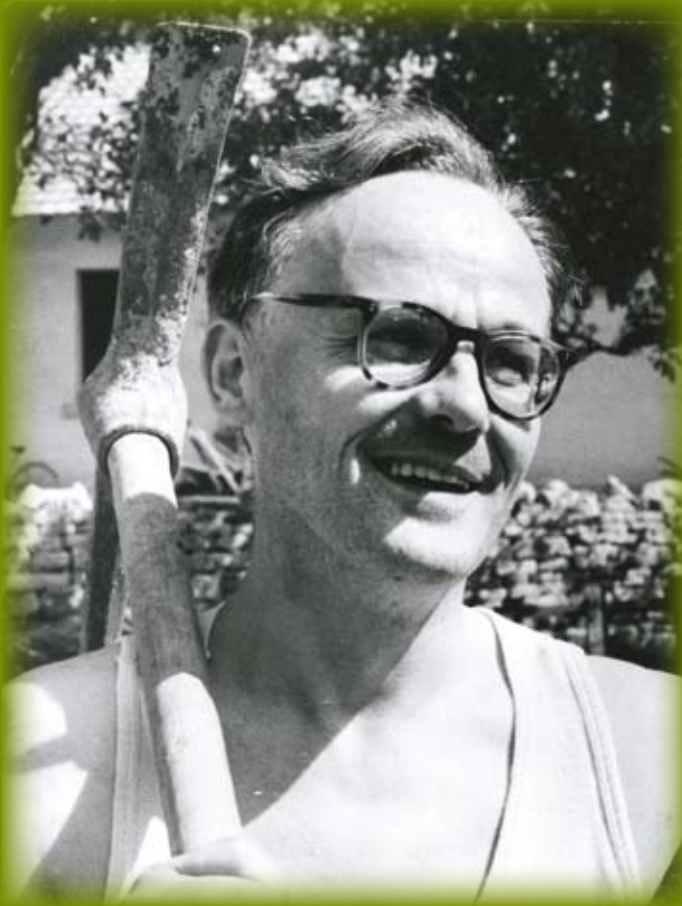


Pierre Croissant

L'affaire Mathiot,
épisode montbéliardais
de la guerre d'Algérie



Pierre Croissant

L'affaire Mathiot,
épisode montbéliardais
de la guerre d'Algérie



Page précédente : Le pasteur Étienne Mathiot

L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie

L'affaire Mathiot (1957-1958), connut un retentissement national car pour la première fois, un tribunal avait à juger des Français accusés d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État pour aide au FLN, le Front de libération national algérien. À une époque où n'apparaissait aucune perspective sérieuse de solution politique, l'implication de métropolitains était perçue comme un acte de grave trahison, notamment vis-à-vis des appelés du contingent combattant en Algérie. La qualité de pasteur d'Étienne Mathiot fut de surcroît à l'origine d'une brèche douloureuse à l'intérieur de la communauté protestante, en particulier au sein de l'église luthérienne de Montbéliard dont il était une personnalité connue et respectée.

L'affaire concernait en réalité deux autres personnes : l'étudiante belfortaine Francine Rapiné et l'étudiant kabyle Mohamed Benaderrahmane. La presse bisontine titra davantage sur « l'affaire Mathiot-Rapiné », ce qui est plus conforme à la réalité compte tenu des charges plus lourdes pesant sur eux. Mohamed Benabderrahmane a joué un rôle mineur relevant davantage de la complicité passive.

LE PROBLÈME ALGÉRIEN EN 1957

Si en 1954, pour l'immense majorité des Français et des partis, « l'Algérie c'était la France », il n'en était plus de même après l'été 1956. En dépit d'importants moyens militaires, une armée de 400 000 hommes avec blindés et aviation, la rébellion progressait politiquement, l'opinion découvrait peu à peu la vanité d'une solution militaire ; tôt ou tard le gouvernement devrait entamer des négociations avec des représentants du FLN. Des contacts

secrets¹ furent certes établis avec des émissaires des maquis ; il reste que la ligne politique officielle demeurait en 1957 l'exigence du rétablissement de l'ordre comme préalable à toute discussion. De ce fait, l'armée était perçue comme l'unique acteur de la politique française en Algérie.

Après une première dérive démocratique accordant par la loi du 12 mars 1956 « les pouvoirs spéciaux » au ministre résidant d'Alger, le gouvernement, le 7 janvier 1957, abandonna aux militaires l'essentiel des pouvoirs de police dans Alger et sa banlieue. Pour le général Massu et ses 8000 parachutistes, commença la « bataille d'Alger », conduite pratiquement sans contrôle politique ni judiciaire, l'éradication immédiate du terrorisme urbain étant l'objectif prioritaire fixé à l'État-major. Le général de Bollardière sera le seul officier de ce rang à refuser de telles pratiques. Relevé de son commandement le 18 février 1957, il sera condamné à six mois de forteresse.

Victorieuse sur le plan militaire, la bataille d'Alger fut catastrophique sur le plan politique tant en France que dans le monde. La torture et les « disparitions de prisonniers » se généralisaient, dénoncées dès janvier 1955 par une partie de la presse² et nombre de personnalités chrétiennes ou humanistes. Bien que leur participation directe demeurât l'exception, des appelés du contingent témoignaient de ce qu'ils avaient vu et entendu. Outil ordinaire de la pacification en Algérie, la torture devint institutionnalisée et franchit la Méditerranée. Les sévices par l'eau et l'électricité gagnèrent les commissariats métropolitains³.

À Montbéliard, l'*Ami Chrétien* de juin 1957 publia une déclaration de la Fédération protestante de France, datée du 12 mars, réfutant l'argumentation gouvernementale selon laquelle « ces

1 En juillet 1957, André Boulloche, directeur de cabinet du chef du gouvernement Bourghès-Maunoury, recevait l'ethnologue Germaine Tillon (amie de déportation de la mère du futur ministre), qui avait un contact avec Yacéf Saadi, chef de la rébellion à Alger. Il s'agissait d'obtenir du FLN une suspension des attentats aveugles en ville contre celle des exécutions de prisonniers algériens. Longtemps plus tard, en 1975, nous évoquions ces événements avec André Boulloche lequel, désabusé, nous fit ce commentaire : « Si les montbéliardais avaient eu connaissance de cet épisode, je n'aurais pas pu devenir leur maire... »

2 Les premiers articles dénonçant la torture parurent simultanément le 13 janvier 1955 : l'un de Claude Bourdet dans *France-Observateur*, l'autre de François Mauriac dans *L'Express*. Un mois plus tard, le gouverneur général recevait deux rapports de ses services l'informant de la généralisation de ces pratiques dans la police et dans l'armée.

3 VIDAL-NAQUET Pierre, *La torture dans la République*. Éditions de Minuit, Paris, 1972.

séances ne seraient perpétrés qu'en violation des ordres les plus formels ». La résolution se terminait par cette sévère recommandation : « Le devoir des autorités est de chercher à savoir et non de chercher des prétextes à éluder ce devoir ».

VIFS DÉBATS À L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON

L'affaire débuta à la faculté des Lettres de Besançon où était inscrite Francine Rapiné. Le parcours personnel de l'étudiante était assez singulier. Fille d'un douanier anticlérical et d'une catholique pratiquante, elle était, durant sa période lycéenne, la responsable fédérale de la JEC féminine (Jeunesse étudiante chrétienne) de Belfort. Après le baccalauréat, ses rencontres et ses lectures la conduisirent à s'intéresser à l'ordre des Petites Soeurs de Jésus et d'envisager d'entrer dans cette communauté catholique. Devant le refus de son père, elle décida de partir une année au Maroc et d'y prendre un poste d'institutrice. Là, elle découvrit le monde musulman dont la culture et les traditions devinrent une véritable passion pour elle ; pour les mieux connaître, elle s'initia à l'arabe dialectal.

De retour en France, Francine Rapiné s'inscrivit à la faculté des lettres de Besançon et, par intérêt culturel, se rapprocha des étudiants maghrebins. Là comme ailleurs, la question algérienne était au centre des débats des associations d'étudiants. À côté de la minorité politisée, anticolonialiste, proche du parti communiste, apparaissait un groupe de plus en plus important « d'apolitiques », généralement d'origine chrétienne, mobilisés sur les thèmes du refus de la torture et des arrestations d'étudiants nord-africains qui se multipliaient. L'AGEB, Association générale des étudiants de Besançon, dominée par les membres de la JEC était suivie dans ses votes par la minuscule fédération locale des étudiants protestants qui ne comptait que sept adhérents en 1957.



Le 19 décembre, arrivée de Francine Rapiné et d'Étienne Mathiot au cabinet du juge d'instruction Louis. Cliché *L'Est Républicain*.

Huit mois après le déclenchement du conflit, en juillet 1955, le FLN ordonna la dissolution de l'AGEAP (Association générale des étudiants algériens de Paris), un syndicat laïc auquel adhéraient les étudiants algériens en France, qu'ils soient musulmans, juifs ou chrétiens. Sur ordre du FLN, les confréries musulmanes envoyèrent en métropole des militants chargés de « confessionnaliser » le syndicalisme étudiant en créant l'UGEMA, Union générale des étudiants musulmans d'Algérie, fermée aux autres confessions. C'est à Besançon, que se constitua la première section de l'UGEMA dont les quelques étudiants originaires des colonies⁴, se sentaient proches. Elle élit pour président, l'étudiant en médecine Mouhoub Si Ameur, responsable du FLN pour la Franche-Comté. Notre région était devenue après Paris, celle où la rébellion était la mieux implantée en milieu étudiant.

Le tunisien communiste Noureddine Bouarroudj, étudiant en biologie et membre de l'UGEMA, devint le professeur d'arabe de Francine Rapiné. Dès lors, le processus était enclenché ; en janvier 1957, Bouarroudj présenta son élève à Si Ameur lequel recherchait une secrétaire française prête à s'engager dans une activité clandestine au sein du FLN. Outre la diffusion interne de *El Moudjahid*, le nouveau journal du Front, ses premières missions consistaient à transmettre le courrier entre Si Ameur et celui qui lui succédera dans l'été 1957, Salah Laouedj dit *Si Ali* résidant à Belfort. Ses déplacements militants la conduisirent ensuite à Paris, Reims et en Tunisie.

À la rentrée universitaire d'octobre 1957, Laouedj annonça à Francine Rapiné que la poursuite de sa mission et sa propre sécurité l'obligeaient à chercher refuge en Suisse et pour cela sollicita son aide. Il lui confia, pour les remettre à son successeur : deux enveloppes de 190 000 et 460 000 anciens francs, sa carte d'identité, trois pistolets et des munitions⁵. La découverte de ces armes par la police, fut bien entendu la cause principale de la sévérité des juges.

4 Pendant l'année scolaire 1957-58, l'université de Besançon comptait 1 996 étudiants : 1 890 de la France métropolitaine, 91 étrangers et seulement 15 Français des colonies. CANTAUT Joël, *Le monde étudiant bisontin face au problème algérien 1954-1962*. Mém. de maîtrise s/dir. de Gaston Bordet, Besançon, 1988, p. 37.

5 Jugement n° 129 du 14 mars 1958, n° 3 489 du Parquet. Archives départementales du Doubs : 1388 W 10. Le dossier d'instruction de l'affaire n'a pas été versé aux archives départementales du Doubs.

ÉTIENNE MATHIOT, PASTEUR DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE DE MONTBÉLIARD

Pour assurer le passage en Suisse du militant algérien, Francine Rapiné s'adressa à Elisabeth Mathiot, épouse du pasteur Étienne Mathiot de Belfort. Par ses amies du lycée Monique et Françoise, leurs filles, elle connaissait les sentiments du couple sur la question algérienne.

Étienne Mathiot, né en 1909 à Saint-Julien-les-Montbéliard, était le fils de l'historien Charles Mathiot⁶, pasteur à Vesoul. Après ses études de théologie à Paris et à Strasbourg il exerça en première nomination à Vandoncourt en 1933 et fut affecté en 1939 à Nancy pour la durée de la guerre. Plusieurs fois arrêté en raison de l'accueil qu'il réservait en son presbytère aux évadés et résistants recherchés par les Allemands⁷, il revint au pays en 1949 comme second pasteur de la paroisse de Belfort.

En 1957, les Belfortains et la police n'ignoraient rien de l'engagement d'Étienne Mathiot contre la guerre d'Algérie et l'utilisation de la torture.

En raison de ses positions, de sa présence aux manifestations et de sa participation à la diffusion de tracts et de brochures⁸, il faisait partie des gens surveillés par la DST, la Direction de la surveillance du territoire. « Étienne Mathiot hébergeait beaucoup



Le pasteur Étienne Mathiot.*

6 Charles Mathiot (1877-1963), membre de la SEM, auteur de plusieurs travaux historiques sur le Pays de Montbéliard, notamment sur les anabaptistes et sur l'étymologie des noms de famille montbéliardais.

7 BOLLE Pierre, « MATHIOT Étienne », note biographique in *Les Protestants* (dir. André Encrevé), *dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, 1993, p. 322.

8 Notamment *Des appelés témoignent...* rédigé par des prêtres, pasteurs et autres soldats connus d'un Comité de résistance spirituelle créé en 1956 et composé de 40 personnalités dont Paul Ricoeur et André Philip. Outre les noms de ces personnes, l'adresse du comité et celle de l'imprimeur figurent sur cette brochure qui n'a cependant jamais été saisie. Clichy, 1957, 96 p.

* Les cinq dessins d'audience de A.-R. Giguët, sont extraits de *l'Est Républicain* du 8 mars 1958, ils sont reproduits avec l'aimable autorisation de la direction du journal.



Sobre dans sa présentation,
la brochure du Comité de
résistance spirituelle

de gens... » se souvient un de ses collègues. Son analyse du problème algérien était toutefois moins politique que celle de ses belle-soeur et beau-frère Michèle et Jacques Lochard, pasteur et directeur du Centre protestant de Glay. Ces derniers, anticolonialistes déclarés, ne faisaient pas mystère de leurs convictions en faveur de la souveraineté algérienne. Une opinion à laquelle la majorité des Français n'adhérera qu'après le discours du général de Gaulle de septembre 1959 sur l'autodétermination de l'Algérie

Le 10 novembre 1957, après avoir hébergé durant trois jours Salah Laouedj dans leur presbytère, Étienne et Élisabeth Mathiot le conduisirent à

Glay à bord de leur voiture, en compagnie de Francine Rapiné. Concernant les conditions du passage en Suisse, les aveux spontanés du pasteur seront la source d'une version officielle, la seule connue des juges et du public, version selon laquelle il aurait franchit la frontière en voiture en compagnie du militant du FLN. Nous verrons plus loin quelle fut la réalité.

LES ARRESTATIONS

La « bataille d'Alger », qui n'était pas l'affrontement de deux armées mais une succession d'opérations de police fortement centralisées, déborda naturellement sur le territoire français où vivaient 300 000 Algériens, hommes jeunes, sans famille, travaillant en usine et donc plus politisés que leurs compatriotes demeurés au pays. La prise de conscience d'une « identité algérienne », longtemps controversée, avait mûri dans cette communauté (Paris 1924 et 1936, Nanterre 1937). Une partie de celle-ci constitua en 1947 la Fédération de France du MTLD, antenne métropolitaine du « Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques » inspiré par le vieux dirigeant nationaliste Messali Hadj et dissous par le ministère de l'Intérieur dès le début de l'insurrection.

« Dans leur grande majorité, affirme Ali Haroun⁹, ces gens sont restés fidèles à Messali Hadj. Le FLN va tenter de créer les premières cellules dès décembre 1954. Mais il n'aura pas la tâche facile, les partisans de Messali au sein du Mouvement National Algérien (MNA) étant beaucoup plus nombreux et organisés depuis longtemps pour avoir hérité des structures du MTLD ».

Cela était particulièrement vrai au Pays de Montbéliard, région d'immigration algérienne (ouvriers des usines 1930-40 et soldats de l'armée de Libération démobilisés sur place en 1945) et fief historique du MNA. Il suffit de feuilleter la presse de l'époque pour mesurer combien l'antagonisme FLN/MNA fut une tragédie pour l'immigration algérienne, les exécutions intra-communautaires étant quasi quotidiennes. La question de l'appartenance à l'une ou l'autre organisation avait pour corollaire celle du paiement de l'impôt de guerre rendu obligatoire par le FLN¹⁰. Là aussi, tout contentieux se réglait dans le sang. Un délégué de Sochaux participa à une réunion constitutive de la Fédération de France du FLN tenue au Luxembourg au début de 1955¹¹.



Mohamed Benabderrahmane.

Dans ce climat de « guerre dans la guerre », les structures clandestines du FLN étaient facilement pénétrées par la DST notamment par le recrutement d'étudiants informateurs de la police. Des photos de militants furent prises à Besançon et en Suisse.

9 HAROUN Ali : « De la wilaya VII au gouvernement Boudiaf », in *Cahier d'histoire immédiate*, n°22/2002, Toulouse, p. 139. Cet auteur était en 1958 un des dirigeants de la Fédération de France du FLN.

10 La cotisation mensuelle s'élevait à 1 000 F ancien soit 65 €. Elle fut portée à 3 000 F à la fin de la guerre sauf pour les commerçants imposés selon le revenu de leur établissement. À ces chiffres, s'ajoutait l'*arrièreage* (l'arrérage) pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 1954 et le jour de l'adhésion. En 1961, l'apport de la Fédération de France s'élevait à 700 millions de F par mois soit 80 % du budget du FLN. HAROUN Ali, *op. cit.*, p. 143.

11 HARBI Mohammed, *Le FLN mirage et réalité des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*. Les Éditions JA, Paris, 1985, p. 152.

C'est ainsi que le 8 décembre 1957, les policiers arrêtaient à la cité universitaire deux Tunisiens et, dans un hôtel de la ville, un ancien étudiant en médecine de Besançon replié en Suisse depuis mars... pour se soustraire à la grève ordonnée par le FLN. Il s'agissait du constantinois Mohamed Benabderrahmane, fils d'une famille de la bourgeoisie musulmane francophile. « Alors que ses pairs se soumettent au FLN et sacrifient momentanément leurs études, il poursuit son cursus universitaire en Suisse. Il est un des rares Algériens qui ait paru rester insensible aux heurts du monde étudiant à propos de l'Algérie »¹². Mais il était porteur d'une lettre adressée par Francine Rapiné à Salah Laouedj réfugié à Genève...

Forts de cette découverte, les policiers se rendirent dans la chambre de l'étudiante à Besançon. Celle-ci était absente mais sa colocataire leur ouvrit la porte et laissa effectuer la fouille. Ils découvrirent la carte d'identité de Salah Laouedj, alors inconnu de leurs services. Aussitôt, la DST se rendit à Belfort, au domicile des parents Rapiné.

« J'étais en train de taper une lettre pour le FLN, se souvient-elle. Je cachai la machine sous le lit. Les policiers n'ont pas fouillé la maison ce jour-là. Ils m'ont emmenée à Besançon. Au commissariat, j'aperçus Benabderrahmane et en était toute surprise. Ils m'ont interrogée toute la nuit et giflée plusieurs fois ; ils m'ont surtout menacée de m'expédier en Algérie où, ont-ils précisé, d'autres méthodes me feront parler. Là, j'ai eu très peur...¹³»

Le 12 décembre, les policiers revinrent à la maison pour la fouiller entièrement. Ils trouvèrent la machine à écrire, de l'argent, un cachet du FLN et les trois pistolets. Ils arrêtaient le père de l'étudiante qui ignorait tout de l'activité de sa fille et, à l'usine Alsthom, son frère Raymond âgé de 19 ans, davantage au courant. L'un et l'autre seront incarcérés à Besançon et libérés sur non-lieu le 21 décembre¹⁴. Au moment de l'arrestation, la DST savait que le FLN bénéficiait d'importantes complicités dans la population française notamment pour le transfert en Suisse de l'argent collecté auprès des Algériens. Bien avant le réseau Jeanson¹⁵, déjà

12 PONÇOT Jean (président de l'AGEB en décembre 1957) : *Dossier établi pour la défense de M. Benabderrahmane*. Cité par Cantaut, p. 125.

13 Francine Rapiné-Fleury. Entretien du 12 novembre 2009.

14 Appelé du 6^e Bataillon de chasseurs alpins, Raymond Rapiné fut tué en Kabylie le 1^{er} janvier 1960.

15 Le réseau créé par le philosophe Francis Jeanson en septembre 1956 fut connu du public lors de son procès dit « des porteurs de valises » qui s'ouvrit le 5 septembre 1960 devant le tribunal militaire de Paris.

actif mais pas encore découvert, Francine Rapiné était la première française arrêtée ; elle fut donc considérée comme un élément-clé du réseau voire, selon le procureur, « le cerveau »... Des policiers venus de Paris l'interrogèrent longuement le 10 décembre.

Dès qu'il fut informé de l'arrestation de l'amie de ses filles, le pasteur se rendit chez ses parents n'imaginant pas que la maison pouvait être surveillée. Et le lendemain 12 décembre, dans son presbytère de la rue Kléber, il recevait les policiers « qui avaient quelques questions à lui poser ».

Croyant que les policiers avaient eu connaissance du passage en Suisse de Salah Laouedj et que cela était la cause de leur visite, le pasteur avoua tout... et même plus. Sa priorité était la protection de ceux auxquels il avait demandé aide pour ce passage. Sans attendre leurs questions, le pasteur reconnut spontanément avoir hébergé durant trois jours le militant du FLN, l'avoir conduit lui-même en Suisse et être le responsable unique de l'opération. La justification de son acte, qui sera d'ailleurs la ligne de défense dont il ne se démarquera pas, était celle-ci : « Je savais que Laouedj était recherché par le parquet d'Alger, je voulais lui épargner la torture ». Naïvement, il se crût obligé d'ajouter avoir protégé l'Algérien « parce que c'est un chef politique et non un tueur »... alors que les policiers ne connaissaient du fugitif que sa carte d'identité découverte dans la chambre bisontine de l'étudiante. Le jour-même, Étienne Mathiot passait sa première nuit dans la cellule n° 38 de la prison de la Butte à Besançon.

La presse régionale et nationale annonça pour le 7 mars la tenue du procès des trois prévenus, le pasteur Mathiot, Francine Rapiné et Laouedj qui sera jugé par défaut. Mais trois jours avant cette date elle rendit publique l'expulsion dans son pays « dans les deux heures » de Michel Grenier, pasteur suisse de la paroisse de Busurel-Bethoncourt accusé d'être une boîte aux lettres du FLN ce dont il se défendait. Dans le même article, un communiqué de l'inspecteur Sweeting, précisant que



Le presbytère et le temple de Belfort. Le pasteur Mathiot logeait au premier étage et hébergeait ses hôtes dans le grenier mansardé dont une fenêtre ouvre sur la rue Kléber.

l'Église « avait fraternellement averti le pasteur des conséquences de son attitude et lui avait adressé les exhortations nécessaires » fit bondir certains pasteurs en particulier Jacques Lochard, beau-frère d'Étienne Mathiot. Il écrivit à son inspecteur :

« Plus j'y réfléchis, plus je pense que ton communiqué est inacceptable. A l'égard de Grenier, on ne lâche pas un collègue même maladroit et imprudent de cette manière. A l'égard de la police et du gouvernement dont on entérine en fait, sans la moindre réserve, les méthodes et la politique... »¹⁶.

Pour Lochard et d'autres personnes, ce communiqué augurait mal de la déposition que l'inspecteur présenterait au procès. « Je sais quelles énormes pressions tu subis... » lui écrivait-il. Les lettres des partisans et des adversaires du pasteur montrent combien la crise était profonde au sein du synode et dans les paroisses. Maurice Sweeting reçut deux lettres anonymes de paroissiens de Valentigney refusant à leur pasteur le droit de témoigner en faveur de Mathiot du fait que des jeunes de la paroisse exposaient leur vie en Algérie.

LE PROCÈS

Le procès eut lieu le vendredi 7 mars 1958 dans la salle du tribunal correctionnel de Besançon beaucoup trop petite pour accueillir le millier de personnes qui, dès midi, emplissait le hall du palais de Justice¹⁷. Les trois prévenus entrèrent menottés, le pasteur enchaîné à Benabderrahmane, symbole que soulignera le journal belfortain *Quand-même*.

Francine Rapiné fut la première interrogée par le président Bailleul assisté des juges de Vregille et Marchand. Elle ne nia pas les faits. À une question concernant Laouedj « qui n'était pas étudiant », la prévenue fit cette réponse prophétique :

« Mais c'est avec le FLN qu'il y a lutte. C'est avec lui qu'il faudra discuter. C'est avec lui qu'il est nécessaire de garder le contact. J'apportais à Laouedj un témoignage et permettais que le fossé ne se creusât pas plus profondément ».

Étienne Mathiot entendit à son tour l'acte d'accusation lu par le président :

16 Lettre du 4 mars 1958 du pasteur Jacques Lochard à l'inspecteur Maurice Sweeting. Inspection ecclésiastique de l'Église évangélique luthérienne de Montbéliard (IELM) : Dossier des pasteurs.

17 Concernant les témoignages, une partie de nos sources sont extraites du numéro spécial « Étienne Mathiot, signe et témoin » des *Cahiers de la Réconciliation*, Bulletin du Mouvement International de la Réconciliation (MIR) de juillet 1958.

« Vous avez hébergé et fait passer en Suisse Laouedj que Francine Rapiné, une amie de vos filles, avait amené chez vous. Saviez-vous ce qu'il y avait dans ses bagages et qui il était ? »

« Laouedj était comme traqué. Je lui ai donné asile comme je l'ai fait à des Algériens pourchassés par le FLN, à des résistants et à des collaborateurs, à des buveurs et à des post-pénaux. Dans toute cette affaire, j'ai agi en pasteur, par charité chrétienne élémentaire. [...] Celui qui trouve asile dans une maison chrétienne n'a pas à subir d'interrogatoire, ni à livrer son bagage à la fouille... Pourquoi ai-je aidé Laouedj? Parce que je prévoyais, connaissant les méthodes de torture systématique, que son transfert à Alger le mettrait en danger et il ne fallait pas qu'il s' imagine que toute la France était d'accord avec les pratiques exercées là-bas... »

Le pasteur évoqua ensuite le verset biblique de « aimez vos ennemis » et conclut par la formule gandhienne selon laquelle « ce n'est pas trahir son pays que de désapprouver ce qu'il fait d'injuste ».

L'acte d'accusation concernant Mohamed Benabderrahmane ne reposait que sur la détention d'une lettre, d'ailleurs parfaitement anodine, à remettre en Suisse à Salah Laouedj. Le président ordonna l'entrée du premier témoin.

La déposition des témoins

Par la personnalité des douze témoins, par la célébrité de certains d'entre eux dans les domaines religieux, universitaire ou philosophique, tous les observateurs s'attendaient à ce que le procès de Besançon fût celui de la guerre d'Algérie et de la torture.

Charles Westphal. Vice-président de la Fédération protestante de France (FPF), ce pasteur fut le premier témoin. Après avoir reconnu que son conseil était divisé sur l'interprétation de l'action d'Étienne Mathiot, il affirma son unanimité pour ce qui concerne la loyauté de son collègue. Puisqu'il n'y a aucun risque qu'il ne réponde pas aux convocations du magistrat instructeur (le président approuva de la tête), le pasteur Boegner, président de la FPF, fut mandaté pour demander au garde des Sceaux une mise en liberté provisoire du prévenu.

« N'avez-vous pas reçu une lettre de M. et Mme Brun de Nancy ? » questionna le procureur Armand,

« J'allais en parler. M. et Mme Brun m'ont écrit hier me disant que leur fils vient d'être tué en Algérie et me demandant de ne pas témoigner pour

l'honneur de l'Église réformée et de la France. Je comprends leur douleur ; je compte leur répondre et si possible leur rendre visite. L'honneur, je sais ce que c'est. Je suis ancien combattant, engagé volontaire, Légion d'Honneur, blessé, trois citations. Je peux me permettre de dire que c'est dans la dénonciation de la torture que réside l'honneur de l'Église réformée de France. Je n'ai pas l'impression de bafouer les combattants mais bien de défendre leur honneur ».

Maurice Sweeting. La prudente déposition de ce pasteur, inspecteur ecclésiastique de l'Église luthérienne de Montbéliard refléta elle aussi la division de son conseil en l'occurrence la Commission synodale, exécutif de l'Église montbéliardaise : « En ce qui concerne l'acte accompli par le pasteur Mathiot, l'Église s'est refusée à le juger ». L'inspecteur rappela toutefois cet enseignement de Jésus selon lequel, dans certaines circonstances, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Le procureur : « Il est écrit aussi, et cela prime tout, qu'il faut rendre à César ce qui est à César... »

Dans la salle, des voix se font entendre : « Et la suite ? »

Oui, c'est vrai, et à Dieu ce qui est à Dieu... »

L'inspecteur évoqua pour conclure le trouble de prêtres et de pasteurs confrontés au drame de conscience d'appelés confessant ne plus pouvoir participer à la communion en raison de ce qu'ils ont vu pratiquer en Algérie¹⁸.

Georges Casalis. Docteur en théologie, élève, disciple et biographe de Karl Barth, il se définissait lui-même comme un théologien engagé dans les grands combats de son temps. Equipier de la Cimade durant la seconde guerre mondiale, il fit passer en Suisse des juifs persécutés. De 1947 à 1950 il était pasteur à Berlin et aumônier de la prison interalliée de Spandau où il fut à l'écoute des confessions des dignitaires nazis.

« Lorsque Mathiot a été arrêté, déclare Casalis, j'étais en Algérie ; j'y découvrais dans les témoignages de ceux que je rencontrais, français et musulmans, ce que le gouverneur général Delavignette¹⁹ a appelé *le système officiel clandestin de la torture*, dont l'étendue et la généralisation pratique-

18 Si la déposition du pasteur est parfaitement fondée, nous devons reconnaître qu'une majorité d'appelés admettaient volontiers le principe du recours à la torture. Les rapports et photos montrant les exactions les plus cruelles du FLN sur les soldats du contingent, largement diffusés et commentés dans les unités par les services spécialisés d'Alger, contribuaient pour une large part à ce consensus. Remarque de l'auteur appelé en Algérie de septembre 1958 à septembre 1960.

19 Membre de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels mise en place le 5 avril 1957 par le gouvernement Guy Mollet à la suite de l'affaire Bollardière.

ment sans limites viennent d'être soulignées [...] Quelles que soient les très réelles et inacceptables atrocités commises par les nationalistes algériens, justifient-elles de tels procédés, appellent-elles de telles réponses ? Faut-il que cette période de notre histoire algérienne soit marquée par ces villas où l'on torture sans que la justice sache qui est bourreau et qui est victime ? Devons-nous prendre notre parti de l'affaire Audin²⁰ et des dizaines de milliers d'Audin musulmans dont me parlait un de ces magistrats d'Algérie au courage civique et à la conscience desquels je me plais à rendre hommage ? Pouvons-nous accepter que la France agisse ainsi car c'est bien notre pays tout entier qui est responsable de ce qui se passe actuellement là-bas ? »



Le théologien Georges Casalis

René Fallas-Magnin. Professeur agrégé de l'Université, ce témoin était surtout connu dans le monde de la Résistance de la seconde guerre mondiale puisqu'il fut le chef du réseau *Lorraine* auquel appartenait aussi le pasteur Mathiot.

« Lorsqu'à Nancy en 1941, Étienne Mathiot m'a hébergé sous son toit pendant trois semaines, il savait que je ne crois pas en Dieu. Il savait aussi que, condamné à mort par contumace par les Allemands, j'étais activement recherché, non seulement par ceux-ci, mais aussi par le service de police vichyssois qui s'appelait le service des « menées anti-nationales » (rires dans la salle).

Il était plus soucieux de résistance spirituelle que de résistance militaire. Chaque fois que je l'ai revu, j'ai rencontré sous son toit des « parias » de toute sorte. Par lui, la France reste la terre de la liberté. Il est resté le même aujourd'hui où l'on peut se demander où sont les vrais patriotes, de ceux qui dénaturent à l'extérieur le visage de la France ou de ceux qui l'honorent ».

Paul Ricoeur. Le célèbre professeur de philosophie de la Sorbonne, qui fut selon son biographe André Dumas « sans cesse un signalisateur d'apories et un déchiffreur de sens », dit ne pas être étonné d'apprendre « que la rigueur et les scrupules de pensée et de foi » d'Étienne Mathiot l'aient conduit à faire ce qu'il a fait.

« J'en arrive à me demander si le travail universitaire a encore un sens : les valeurs qui font la vraie France, les derniers de nos étudiants cherchent désespérément à les trouver ailleurs que dans nos livres. L'État démoralise

20 Maurice Audin, mathématicien, assistant à la faculté des sciences d'Alger. Arrêté le 11 juin 1957 par les parachutistes, il n'a jamais été retrouvé.

la Nation. Ce sont eux qui doivent défendre les valeurs essentielles de notre patrimoine, serait-ce dans l'illégalité puisque l'État ne les respecte plus... »

Sur une question du président et d'un ton grave, le professeur Ricoeur déclara en conclusion que « ce qui restera de triste et de malheureusement déplorable au terme de cette guerre, ce sera la décomposition morale de notre jeunesse, la destruction de son sens moral puisqu'elle n'aura pas compris ce qu'on lui faisait faire. Notre enseignement sera impuissant... »

André Mandouze. C'est un habitué de ces débats. Professeur à la faculté des lettres de Strasbourg après avoir enseigné à Alger, il affirma avoir bien connu Étienne Mathiot, notamment sous l'Occupation quand avec le père Chaillet, il était le rédacteur en chef des *Cahiers de Témoignage Chrétien* :

« Nous faisons passer la même frontière à des juifs pour les arracher à la torture et à la déportation [...]

J'imagine ce que ce drame de l'Algérie peut être pour un jeune qui y assiste, moi qu'il a bouleversé. On ne peut résister à l'appel de Dieu : par rapport à lui, les petites misères, la prison ce n'est rien ».

Il se tourne alors vers Francine Rapiné et poursuit :

« J'y suis allé avant vous, mademoiselle... Alors que tant couper les ponts, vouloir être un lien en dépit de tout, en dépit des institutions, en dépit de tous les conformismes, c'est la tâche assignée à Dieu à ceux qui ont à témoigner doublement de notre patrie : comme français et comme français chrétiens ».

Avec la permission du président, Mandouze conclut par la lecture d'un texte de la Mission de France où il est dit notamment :

« Il n'est pas traître à sa patrie le chrétien qui exige le respect des droits des autres. Il ne démoralise ni l'armée ni la nation le chrétien qui condamne certaines méthodes inhumaines ».

Lucien Lerat. Doyen de la faculté des lettres de Besançon, il témoigna essentiellement en faveur de l'étudiante Francine Rapiné dont il partageait semble-t-il les convictions ajoutant qu'il était hors de doute que la majorité de la jeunesse estudiantine était hostile à la guerre d'Algérie. Pour lui, dire que l'Algérie c'est la France et que les citoyens d'Algérie sont français comme les autres est un mensonge.



Le professeur
André Mandouze

« C'eût été possible à deux conditions : la libre adhésion du peuple algérien et la reconnaissance aux Algériens de tous les droits reconnus aux Français. [...] Mais les hommes politiques qui sont responsables des erreurs ayant engendré cette situation n'auront à répondre de leurs actes que devant le tribunal de l'Histoire. Par contre, si les portes de la prison se referment sur Francine Rapiné, ce sera parce qu'elle a cru son pays plus beau, plus juste et plus fraternel qu'il ne l'est aujourd'hui ».

M. Nicolet. Émouvante déposition que celle de ce témoin, assistant technique à Belfort, ancien buveur et désormais militant de la Croix-Bleue.

« C'était il y a douze ans que j'ai eu la veine de connaître M. le pasteur Mathiot. J'étais alors alcoolique et père de quatre gosses, à la veille de partir à Rouffach ou de passer en correctionnelle. Il est venu chez moi, il s'est mis à genoux et il a prié. Je n'étais pas croyant mais je me suis dit : Pour qu'un homme comme lui se dérange pour moi, il faut qu'il ait quelque chose de supérieur... Il est protestant, je suis catholique. Cela ne l'intéresse pas. Des buveurs de tout acabit, y compris des Algériens, j'en connais près d'une centaine qu'il a relevés ainsi. C'est en leur nom à tous que je suis ici. Depuis que M. Mathiot est emprisonné, il nous manque une âme à Belfort ».



L'ancien ministre
André Philip

André Philip. Le témoignage de cet ancien ministre du général de Gaulle (1946-1947)²¹, professeur à la faculté de droit de Paris au moment du procès, était naturellement très attendu par la presse nationale. En affirmant d'entrée que si Laouedj avait été recherché par la justice (et non par une police désormais hors la loi), Étienne Mathiot aurait probablement agi différemment, André Philip entendit souligner une des faiblesses juridiques de l'accusation. Le procureur en avait-il conscience ? Après avoir rendu hommage au témoin en rappelant qu'étant étudiant il fut interrogé par lui, le représentant du ministère public l'interrogea à son tour sur la délicate question de l'ennemi :

21 Confronté au *Manifeste du peuple algérien*, de Ferhat Abbas, le Général aurait confié à André Philip en 1943 : « L'autonomie interne... tout cela finira par l'indépendance ». TOURNOUX J.-R., *La tragédie du Général*, Plon, 1967, p. 188.

Le procureur :

« Je suis heureux de remercier avec plus de vingt ans de retard le professeur qui m'a interrogé avec beaucoup de bienveillance à Lyon. Mais lorsque vous parliez à la radio de Londres – et que nous vous écoutions avec tant de reconnaissance – comment appeliez-vous ceux qui pactisaient avec l'ennemi ? »

Le témoin :

« L'ennemi! Voilà une notion sur laquelle vous ne pouvez baser votre poursuite pénale. L'Algérie n'est-elle pas la France? Les Algériens ne sont-ils pas français? Si c'était la guerre, la Croix-Rouge et les Conventions de Genève entreraient en jeu. Les prisonniers ne seraient pas passibles de la torture et de l'échafaud, mais du camp de prisonniers de guerre : le problème actuel ne serait pas posé.

Lorsque j'étais ministre de l'Intérieur, je supervisais comme tel le BCRA c'est-à-dire les services secrets; je me rendis rapidement compte que certains procédés de conviction obligatoire y étaient en vigueur. Je congédiai aussi tôt le responsable, lequel, je dois le dire, a fait depuis une très belle carrière dans la police (rires dans la salle). En soustrayant Laouedj – qui n'avait pas été condamné, contre lequel aucun mandat n'avait été délivré par quelques magistrats que ce soit – au pouvoir de police qui outrepassa par trop ses fonctions, le pasteur et l'étudiante ont défendu le pouvoir judiciaire ».

Invité à prendre place dans la salle bondée, le témoin en chercha vainement une des yeux et s'adressa au président : « Il y en a une ici, puis-je m'y mettre? », sous les applaudissements il s'assit sur le banc des accusés entre Francine Rapiné et le pasteur Mathiot.

Le réquisitoire

Les réquisitions du ministère public furent énoncées par le substitut Armand, grand blessé de guerre, très attentif aux débats.

« Ma tâche est délicate, déclara-t-il d'entrée, car les forces sont disproportionnées. Je veux ramener le débat à son seul sujet d'où il ne doit pas sortir. Les actes des prévenus sont-ils condamnables au regard du code pénal et, d'un point de vue plus haut, ont-ils manqué à leur devoir envers la patrie? »

Comme cela était prévisible, le magistrat considéra que le cas de Francine Rapiné était le plus grave :

« Malgré son jeune âge, elle a le calme des vieilles troupes [...]. Son rôle dans le FLN a été beaucoup plus important qu'elle ne l'a dit [...].

En Algérie, je ne sais pas ce qui se passe. Je ne veux pas le savoir. Ce que je sais c'est qu'ici les moyens que la morale réprouve ne sont pas employés. Si Laouedj avait été pris, il n'eût pas plus été torturé que les prévenus eux-mêmes et n'aurait connu la prison et le tribunal qu'à Besançon ou Belfort.

Certes, il n'y a pas juridiquement état de guerre. Mais dans la métropole des meurtres sont commis tous les jours ; là-bas, chaque jour, de nos soldats tombent. Aider ceux qui en portent la responsabilité c'est bien trahir ».

En ce qui concerne Étienne Mathiot, le procureur reconnut que l'acte d'accusation résultait de ses propres aveux et que personne dans ce débat n'avait cherché à nier la qualité de l'œuvre sociale du pasteur qui n'en restait pas moins coupable.

« Il n'est pas question, poursuit-il, de lui reprocher d'avoir hébergé Laouedj, sans doute c'était le devoir du prêtre. Mais il ne devait pas le faire passer en Suisse. Et le 11 novembre encore ! Je ne sais pas, il me semble que j'aurais choisi un autre jour. N'aviez-vous pas peur de rencontrer des ombres ? Verdun, la Marne ? (remous dans la salle). Puisqu'on parle de cas de conscience et de condamnation de la violence, le pasteur aurait pu se demander si en favorisant la fuite de Laouedj il n'avait pas permis au FLN de commettre quelques nouveaux crimes ! »

Le procureur précisa que lui aussi aurait pu citer des témoins : des veuves, des parents de tués en Algérie et qu'une association réunissant ces derniers lui a écrit.

« Elle ne demande ni vengeance ni représailles mais seulement comment comprendre sans déchirement ? Nos enfants ont répondu à l'appel de la patrie, comme leurs aînés. Ont-ils eu tort d'obéir ? Avons-nous eu tort de leur enseigner cette obéissance ? »

« Pour Francine Rapiné, je vous demande de prononcer une peine de prison qui ne soit pas inférieure à quatre ans. Six mois à un an me semblent convenir à Benabderrahmane. Pour le pasteur Mathiot, avec peine mais en conscience, je requiers une sanction : vous en apprécierez le montant. Quand à Laouedj, défaillant, il doit être condamné au maximum : dix ans ».

Les plaidoiries

Trois avocats assurèrent la défense des prévenus : M^e Pierre Dreyfuss-Schmidt, député-maire de Belfort et M^e Albert Kohler, adjoint du maire de Besançon, défendaient ensemble Francine Rapiné et Étienne Mathiot. Ils refusèrent tous honoraires. M^e Bourgeau, bâtonnier du Doubs, et M^e Kohler défendaient Mohamed Benabderrahmane. Leurs plaidoiries reprirent naturellement une partie des thèmes déjà évoqués par les témoins. Nous n'y reviendrons donc pas. Nous nous contenterons de citer ici quelques arguments nouveaux ou formulés différemment.

M^e Kohler, conseil des trois prévenus, présenta au tribunal une liasse de plus de 500 messages de sympathie.

« Je n'en lirai qu'un, celui de ce vendéen honteux de n'avoir jamais écrit au pasteur Mathiot : prisonnier évadé en 1941, il fut, alors que tant de portes

se fermaient devant lui, reçu à bras ouverts par le pasteur. Regrettant ne lui avoir jamais écrit, il témoigna de sa reconnaissance en appelant « Étienne » le fils né après son retour. Si Étienne Mathiot n'est pas un saint c'est que les protestants n'en reconnaissent pas! [...] La relaxe du pasteur Mathiot s'impose et le bénéfice du sursis doit être accordé à l'imprudente mais pure Francine Rapiné si on ne veut pas que les menottes et la prison deviennent les derniers symboles de l'amitié franco-musulmane ».

Me Dreyfuss-Schmidt rappela que le pasteur s'était trouvé face à un homme traqué

« mais un homme contre lequel aucun mandat n'avait été lancé. Rien ne s'opposait donc à ce qu'il franchisse très régulièrement la frontière suisse. Par contre, tombant aux mains de la police il risquait d'être torturé – même en France ces pratiques existent – ou d'être transféré en Algérie. Tous les jours de tels transferts ont lieu. [...] C'est dans ces conditions que M. le pasteur Mathiot a offert à Laouedj ce droit d'asile que l'Église pour son honneur a toujours accordé au cours des siècles. Il l'a pratiqué aussi bien envers les post-pénaux qu'envers les alcooliques, les résistants que les collaborateurs, les Algériens du FLN que les Algériens pourchassés par le FLN. [...] Mathiot n'a pu soustraire à la justice un homme qu'elle ne réclamait pas... »



La prison de la Butte à Besançon

Le jugement

Après avoir délibéré, le tribunal rendit son jugement le 14 mars. Dans un prétoire comble mais aux portes duquel l'affluence était toutefois moins nombreuse que le jour des débats, le président Bailleul lut les attendus et prononça le jugement : trois ans d'emprisonnement pour Francine Rapiné, huit mois pour Étienne Mathiot, trois mois pour Mohamed Benabderrahmane et dix ans par défaut pour Salah Laouedj.

Comme cela était prévisible, les peines prononcées contre les deux premiers condamnés furent jugées trop clémentes par les uns et trop sévères par les autres. Il est intéressant de noter qu'en dépit d'une évolution de l'opinion de plus en plus favorable aux prévenus, due pour l'essentiel à l'annonce de la politique nouvelle du général de Gaulle, les peines n'auraient pas été plus faibles deux années plus tard... au contraire. Après avoir engagé l'Algérie sur la voie de l'autodétermination - et corollairement de l'indépendance - le gouvernement de la V^e République dut

affronter l'opposition violente de l'OAS où se retrouvaient les partisans les plus déterminés de l'Algérie française²². Soucieux d'afficher une égale sévérité envers tous ses opposants, il confia dès lors aux tribunaux militaires le soin d'instruire et de poursuivre les délits d'atteinte à la sûreté de l'État : les condamnations atteignirent souvent la dizaine d'années de détention.

LE PASSAGE EN SUISSE DE SALAH LAOUEDJ

Le dossier d'instruction et le procès d'Étienne Mathiot furent construits sur les propres aveux du prévenu, à savoir : avoir conduit personnellement Salah Laouedj en Suisse. Cette version, destinée à mettre à l'abri des poursuites ceux auxquels le pasteur avait fait appel, est inexacte.

Le dimanche 10 novembre 1957, le couple Mathiot avait effectivement conduit à Glay, en voiture, Francine Rapiné et le fugitif algérien. Leur intention était alors de confier à Jacques Lochard, pasteur de la paroisse Glay-Meslières-Dannemarie, le soin d'effectuer le passage de la frontière à travers bois. Jacques Lochard, ancien cadre de l'école d'Uriage de 1941, puis officier du maquis du Vercors, plus engagé politiquement que son beau-frère, avait une bonne expérience en la matière : à cette date, il avait déjà accompagné en Suisse une dizaine de militants algériens²³. Il suivait le sentier forestier qui, débutant à Dannemarie, permettait d'atteindre le petit bourg helvétique de Grandfontaine. Notons que ce chemin était celui qu'empruntaient en 1943 et 1944 les membres de l'Institut de Glay aidant au passage de réfugiés vers la Confédération.

En l'absence de Jacques Lochard, en déplacement à Paris, son épouse Michèle Lochard-Bigler, ancienne équipière de la Cimade²⁴, sollicita les services d'un paroissien de son mari, qui accepta d'effectuer le passage le lendemain. Celui-ci eut lieu à

22 Selon *Le Monde* du 28 octobre 2004, l'OAS (Organisation armée secrète) serait responsable de 2 000 assassinats dont 85 % de musulmans.

23 Dont Mohamed Hamiar que Jean Carbonare conduira à Montreux auprès de Ferhat Abbas devenu président du gouvernement provisoire algérien. PONÇOT Jean : « Jean Carbonare, de l'engagement solidaire au combat politique pour la Paix en Algérie » in *Les Nord-africains à Besançon*, édit. Ville de Besançon, 2007, p. 14.

24 Ce mouvement d'origine protestante fut créé pour secourir les populations de l'Est évacuées devant l'invasion allemande de 1940. Entre 1942 et 1944, Michèle Bigler y prit une part active notamment dans les camps d'internement du gouvernement de Vichy.

Croix le 11 novembre pendant l'heure de midi. Étienne Mathiot, sa femme et sa belle-soeur retrouvèrent Laouedj sur le territoire suisse de Bure et le conduisirent en gare de Porrentruy d'où il gagna Genève. Notons que le vrai passeur, « dépité par la politique suivie par les gouvernements algériens depuis l'indépendance de leur pays », ne souhaita pas répondre à nos questions²⁵.

LE PROCÈS DE LA TORTURE

La faiblesse juridique de l'accusation, le contexte algérien de non-droit et le niveau à la fois élevé et mesuré des témoignages ont concouru à faire de ce procès celui de la torture reléguant au second plan les actes reprochés aux prévenus.

Le personnage central du procès était un Algérien absent dont on ignorait tout. Le président Bailleul, remarquable dans sa conduite des débats, le reconnut durant l'interrogatoire de Francine Rapiné : « Ce qu'a fait Laouedj lui-même, je l'ignore, personne ne le sait d'ailleurs... » Au-delà de l'impossibilité matérielle d'un débat contradictoire, la seule information disponible était le fait qu'il était recherché par le parquet d'Alger, désormais aux ordres des militaires ; le mandat d'amener délivré par la Justice, c'est-à-dire par un juge d'instruction, n'arriva qu'après les faits, le 11 février 1958. « Dans ces conditions, commenta le professeur Mehl, il est sans doute permis de se demander si M. Mathiot a juridiquement commit un délit²⁶ ».

Le recours désormais systématique à la torture en Algérie, n'était plus contestable. La publication des rapports Wuillaume et Mairey puis celui du préfet Haag, demandés par le gouvernement et les déclarations concordantes des témoins ne laissaient plus de place au doute. « Le procureur n'a pas osé s'inscrire en faux contre eux et n'a pas posé de questions sur ce point. Dans son réquisitoire, il s'est réfugié dans une attitude de Ponce-Pilate, affirmant seulement que si de tels procédés existaient, ils devai-

25 Cet avis est aussi celui de tous les Algériens que nous avons interrogés. La disparition en Algérie des fichiers des anciens étudiants, utiles à notre enquête, relève semble-t-il de la même mystification. Quant à la torture, sujet tabou en Algérie, « la discrétion sur sa mémoire à l'époque coloniale renvoie à la crainte de voir évoquer et dénoncer les méthodes similaires utilisées contre les islamistes » estimait Philippe Bernard dans *Le Monde* du 28 octobre 2004.

26 MEHL Roger, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg : « La signification du procès Mathiot » in *Le Monde* du 14 mars 1958

ent être sévèrement blâmés ; [...] à aucun moment il n'a essayé ni de nier ni de justifier les tortures²⁷ ». Quant à la question de leur application en France, il semble qu'elle était fréquente lors d'interrogatoires de ressortissants algériens. Le procès a contribué à rendre publics des dysfonctionnements de l'État que les autorités entendaient dissimuler.

UNE CÉSURE DANS LA POPULATION MONTBÉLIARDAISE

La nouvelle de l'arrestation d'Étienne Mathiot laissa dans la stupeur une partie importante de la population montbéliardaise. La communauté protestante fut profondément divisée. Vif dans les paroisses, le clivage se répercuta au sein du synode constitué de délégués élus ainsi que des pasteurs et coprésidé par un laïc et par l'inspecteur ecclésiastique Maurice Sweeting, tous deux également élus. Par-delà de subtiles nuances théologiques ou politiques, la majorité du corps pastoral du Pays, au moins vingt pasteurs sur trente, affirmèrent leur solidarité avec l'action d'Étienne Mathiot. Toutefois, à la lecture des correspondances et de la presse protestante nationale il apparaît que le soutien de l'église réformée fut nettement plus important que celui de l'église luthérienne, l'ERF mettant plus volontiers en exergue le rôle prophétique du chrétien dans le monde que l'église luthérienne.

Le 20 décembre 1957, le bureau de la commission synodale (l'exécutif du synode montbéliardais) se réunit afin de répondre aux demandes pressantes des paroisses impatientes de connaître la position officielle de l'Église. Devant la difficulté de l'entreprise, le bureau jugea sage d'attendre l'avis de la commission nationale de l'église luthérienne ; réunie le même jour, celle-ci conclut par cette résolution :

« L'acte de notre frère a été jugé favorablement ou défavorablement, dans la hâte et la passion. Dans nos jugements, nous devons prendre garde de ne pas interpréter uniquement dans un sens politique l'acte d'un chrétien qui a voulu obéir à la charité du Christ. [...] Nous devons malheureusement constater nos divergences parce que nous mêlons tous à la pure obéissance au Christ nos inclinations personnelles... »²⁸

27 PHILIP André : « Le procès du pasteur Mathiot » in *France Observateur* du 13 mars 1958

28 Le texte complet de la résolution parut dans *L'Ami Chrétien* de janvier 1958. La façon dont ce mensuel a couvert les sept années du conflit a fait l'objet d'un article de Pierre Croissant publié dans le numéro hors série de *L'Ami Chrétien* « 150 Ans, un ami fidèle », Montbéliard, 2009, p. 35-38.

Loin d'apaiser les tensions, l'extrême prudence de ce texte (« un texte mou et fuyant » selon Jean Butzbach, conseiller presbytéral belfortain), les aviva plutôt tant parmi les amis que parmi les adversaires de Mathiot. Le souci de ne pas heurter les consciences et ainsi de préserver l'unité de l'église enlevait toute substance à cet appel lu dans les paroisses lors du culte du 22 décembre. Le pasteur Solo de Sainte-Suzanne refusa de lire la résolution sans y apporter de commentaires et en avertit l'inspecteur : « ceux qui ne sont pas de notre avis n'ont pas de peine à manifester le leur, c'est celui de l'État ». Son collègue d'Héricourt, Jean-Daniel Brylinski, trouvait qu'on « identifiait la Patrie avec l'État qui en est [seulement] une expression momentanée... » Alors que deux jours avant l'arrestation de Mathiot une conférence sur le thème « Église et État » avait été donnée à Montbéliard par le pasteur Lassere du MIR, beaucoup regretèrent dans cette résolution l'absence de l'affirmation d'une position dénuée d'ambiguïté et conforme à la fois à l'*Évangile* et à l'éthique protestante.

Le point de vue opposé à l'action du pasteur, soutenu par une dizaine de ses collègues, reflétait celui d'une partie, certes minoritaire, mais importante des protestants montbéliardais. Ceux dont les positions étaient les plus tranchées fondèrent une association « Le Cercle luthérien » dont le siège était la chapelle protestante de Delle et créèrent un journal, *Le monde luthérien*, adressé à quelques ministres du culte mais non aux autorités de l'Église.

À travers les objectifs fixés par les sociétaires, on perçoit leur corrélation avec l'affaire : « 1) Approfondissement et maintien de l'intégrité de la foi évangélique menacée par des idéologies politiques prétendues progressistes. 2) Lutte contre le cléricisme protestant qui entraîne pasteurs et Églises dans des interventions d'ordre politique ». La commission synodale réagit énergiquement à cette publication dont certains articles, écrivait-elle, « attaquent avec violence les autorités de l'Église : synode, commission synodale, inspecteur²⁹ ». Le « numéro spécial juin 1958 » qui semble avoir été le seul, comprend un article du pasteur Levin « Église et politique » et le texte accusateur d'un laïc sur « Un

29 À tous les pasteurs à titre d'information, circulaire de la commission synodale signée du 3 juillet 1958. IELM : Dossier des pasteurs.

certain synode ». Il s'agit de l'assemblée du 19 avril 1958 tenue pendant la détention du pasteur.

Sous le titre «Trahison des clercs!» le pasteur Saint-Blancat, de la paroisse Delle-Badevel, donna le ton :

« Avec un immense déchirement de cœur, nous nous désolidarisons complètement des actes accomplis par M. Étienne Mathiot. Des réticences qui relèvent beaucoup plus de la sensibilité que de la raison ont voulu assimiler son acte de trahison envers la Patrie à un droit d'asile que jamais la loi républicaine n'a reconnu à aucun clergé [...] L'on a fait grand bruit dans la presse protestante française de la sainteté de ceux qui ont soutenu des thèses antinationales...³⁰».

Certaines correspondances reçues par l'inspecteur niaient en toute bonne foi l'existence de la torture pratiquée par des officiers français car cela paraissait inimaginable. D'autres faisaient état de « prétendues tortures » à ne pas confondre avec les « interrogatoires serrés » reconnus par certains policiers, ces actes, qualifiés de marginaux, étant un mal nécessaire pour réduire la rébellion. Leur dénonciation découlait au mieux de menées anti-nationales, au pire de manoeuvres communistes.

Les pratiques de l'armée étaient parfois justifiées en invoquant les atrocités commises par le FLN. Plusieurs personnes reconnaissaient et déploraient leur existence mais affirmaient que le dire nuisait à l'image de la France. Les dénoncer n'était pas du rôle de l'Église car cela relevait de la politique. Une Montbéliardaise, dont la famille vivait en Algérie, déplora que *l'Ami Chrétien* ait rompu en mai 1958 le silence observé jusque-là. « Je connais depuis longtemps l'opinion des protestants d'Algérie écrivait-elle à la rédaction, leur désarroi devant l'incompréhension de la métropole, leur tristesse devant les calomnies que l'on répand ici sans preuves, avec légèreté ou mauvaise foi... » Seuls les Européens d'Algérie pouvaient savoir ce qui se passait là-bas et donc avoir une opinion.

Selon les témoins interrogés, les clivages exprimés dans la communauté catholique étaient assez semblables à l'exception notable de l'institution diocésaine singulièrement silencieuse. De nombreux prêtres, en revanche, témoignèrent d'un soutien fraternel aux prévenus ou furent présents au procès. André Mandouze, ancien rédacteur en chef de *Témoignage Chrétien*, regretta

30 *Le monde luthérien*, numéro spécial juin 1958, Beaucourt, p. 8. IELM : Dossier des pasteurs.



L'inspecteur Maurice Sweeting

parmi les témoins « l'absence d'un prêtre pour dire ces choses avec l'autorité spirituelle que confère le sacerdoce³¹».

CE QU'ILS SONT DEVENUS

Étienne Mathiot. Le 7 juin 1958, l'épouse du pasteur reçut un appel téléphonique de l'administration judiciaire de Besançon. Sous la condition expresse de n'en rien dire à la presse et de

le faire discrètement, elle était invitée à venir chercher son mari libéré après six mois de détention. Le jour même, elle se rendit à Besançon en compagnie de sa belle-soeur Michèle Lochard-Bigler. Cinquante ans plus tard, celle-ci se souvenait encore des cris des détenus, qui, depuis les fenêtres, remerciaient Étienne Mathiot pour tout ce qu'il leur avait apporté. Conformément à une décision antérieure à l'affaire, le pasteur rejoignit le mois suivant la Fraternité d'Arcueil, dépendant de la Mission populaire (1958-1966), et fut nommé aumônier des grandes écoles de Paris. Sa demande de présider un culte d'adieu à sa paroisse de Belfort lui fut refusée par le conseil presbytéral. Il prit sa retraite en 1974 et devint le secrétaire de la commission « Église-Islam » de la Fédération protestante de France. Il s'éteignit le 11 août 1993 à l'hôpital de Caen.

Francine Rapiné. Peu après le procès, le doyen Lerat et Jean Ponçot, président de l'AGEB, obtinrent l'autorisation de lui faire parvenir ses cours pour passer en prison l'examen de propédeutique. L'étudiante fut libérée le 23 mai 1959 après avoir passé 18 mois à la maison d'arrêt de Besançon. Elle considère aujourd'hui qu'elle doit à la mobilisation du monde universitaire le fait de n'avoir pas été transférée en centrale. À sa libération, déchue de ses droits civiques et donc interdite d'enseignement, elle reprit ses études tout en travaillant à la bibliothèque du comité d'entreprise Peugeot de Sochaux. De 1970 à 1992, elle fut professeur d'histoire et géographie au collège de La Chaux-de-

31 MANDOUZE André, « Coupables de christianisme » in *Témoignage chrétien* du 14 mars 1958.

Fond, en Suisse, avant d'obtenir un poste au lycée de Giromagny, puis au collège Rimbaud de Belfort, terme de sa carrière. En 2006, elle reçut au consulat algérien de Paris la médaille de « la reconnaissance et la considération du peuple algérien » en compagnie d'anciens membres du réseau Jeanson.

Mohamed Benabderrahmane. Déclaré libre après le procès, il fut immédiatement arrêté sur décision du ministère de l'Intérieur et conduit au camp d'internement de Mourmelon en vertu des pouvoirs spéciaux en vigueur en Algérie. Il fut libéré à la fin de mai 1958 suite à l'intervention du président de l'AGEB et du conseil de l'université auprès du garde des Sceaux.

Nourredine Bouarroudj. Ses études achevées, il retourna en Tunisie en tant que responsable d'un laboratoire de biologie. Ses activités communistes lui causant de multiples ennuis avec le régime il dû quitter son pays et se réfugia à Paris où il épousa Monique Mathiot, le fille aînée du pasteur. Il mourut à Paris dans les années 1980.

Salah Laouedj dit Si Ali. Réfugié en Suisse depuis le 11 novembre 1957, il se rendit à Tunis quelques semaines plus tard et fut nommé chef d'une *kasma*³² du FLN dans le Constantinois où il connut le futur ministre de l'Industrie A Belaïd. À l'indépendance, il gagna Alger et obtint sous le gouvernement de Ben Bella un poste de fonctionnaire civil dans les pétroles. Quelques années plus tard, amnistié par la France, il vint en région parisienne avec sa famille. Laouedj mourut à Paris dans les années 1980 et fut enterré à Skikda, en Algérie, anciennement Philippville.

Mouhoub Si Ameer. Nommé dans les Ardennes par le FLN, Si Ameer aurait « été tué lors d'un accident de la route » en novembre 1957. Cette version fut mise en doute par certains de ses compagnons dont Hamid Hamrakroua l'ancien président de l'UGEMA qui ne précisa pas l'origine de ses soupçons, le MNA ou la police française.

CONCLUSION

32 *kasma* : subdivision administrative correspondant approximativement au canton français.

La question de l'engagement du chrétien fut le facteur de division principal de la communauté protestante montbéliardaise. Suivant l'enseignement de Barth, Étienne Mathiot considérait qu'être chrétien n'est pas s'évader dans l'espérance du royaume de Dieu mais s'enraciner dans le présent et l'avenir du monde. Sa détermination était d'autant plus forte qu'il lui semblait être, dans ce débat, du côté des juges : il défendait le droit. Avec hauteur et brio les témoins ont démonté les mécanismes qui ont conduit à cette situation paradoxale : le gouvernement de la République avait retiré à la Justice le pouvoir judiciaire pour le confier à l'armée qui agissait hors des lois à Alger. « Acquitter Mathiot, écrivit Paul Ricœur, c'était affirmer la supériorité du pouvoir judiciaire sur l'appareil policier, c'était réaffirmer que notre pays repose sur une légalité définie, sur une procédure rigoureuse dans sa formalité... »³³.

Quand les controverses internes furent apaisées, l'inspecteur ecclésiastique Maurice Sweeting, présenta à la Commission synodale, son projet d'une réflexion sur « Église et politique » à lancer dans les paroisses du Pays de Montbéliard. Son titre *Réflexion nouvelle depuis 1933*³⁴ n'était pas anodin : en se référant à la période de résistance au nazisme sur laquelle plusieurs témoins fondèrent leur déposition, l'inspecteur entendit rappeler que cette année-là il était demandé aux églises allemandes de ne pas faire de politique, de ne pas juger l'activité de la police d'État. À l'exemple des protestants allemands fondateurs du *Kirchenkampf* (le combat des églises) opposé à la *Reichkirche* (l'église d'État) déçidée par Hitler, Étienne Mathiot trouva dans la pensée de Dietrich Bonhoeffer le fondement de son engagement de chrétien et de pasteur.

33 RICŒUR Paul : « Le procès d'Étienne Mathiot et de Francine Rapiné » in *Christianisme Social* n° 4-5, avril-mai 1956, p. 278.

34 Compte-rendu de la Commission synodale du 25 octobre 1958. Archives municipales de Montbéliard : 3 D 4.

Extrait du Bulletin de la Société d'Émulation de Montbéliard
N° 132-2009 (publié en 2010)

Document disponible à la Société d'Émulation de Montbéliard
Hôtel Beurnier-Rossel
8, place Saint-Martin
25200 Montbéliard